

MA/11	Gestion raisonnée de la végétation aquatique et faucardage
Enjeux <i>(cf. § C.1.1)</i>	Protection des personnes et des biens par rapport aux risques d'inondation
Objectifs visés <i>(cf. § C.1.1)</i>	Diminuer le risque de débordement des cours d'eau en zone sensible (zone urbaine,...)
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :</p> <p>32.60 : Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>32.70 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i></p> <p>1096 : Lamproie de Planer</p> <p>1134 : Bouvière</p> <p>1149 : Loche de rivière</p> <p>1130 : Aspe</p>	
<p>Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>En limitant le développement des herbiers aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ralentir les phénomènes d'envasement (32.60) - Limiter la colonisation par les espèces invasives et le développement d'espèces végétales caractéristiques des milieux riches en éléments nutritifs (32.60) - Réduire le colmatage des substrats (32.60) <p>En préservant des herbiers aquatiques :</p> <p>Source de nourriture, abris et supports de reproduction et de ponte pour les espèces d'intérêt communautaire (toutes les espèces)</p>	
<p>Autres bénéfices écologiques :</p> <p>En limitant le développement des herbiers aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversification des faciès d'écoulement et des substrats - Limiter l'encombrement de la section d'écoulement des cours d'eau 	
<p>Contexte, description technique et recommandations :</p> <p>L'abondance de plantes aquatiques est un phénomène qui s'observe surtout sur des cours d'eau lents présentant un élargissement important du lit parfois lié à des opérations hydrauliques lourdes. La faible lame d'eau favorise alors le réchauffement de l'eau, facteur important du développement de l'eutrophisation. Ce phénomène peut être la conséquence d'un déséquilibre chimique, et l'absence totale d'ombrage, par la destruction de la végétation rivulaire ligneuse, favorise l'expression de ce déséquilibre sous forme de prolifération végétale. Toutefois, les herbiers présentent également un très fort intérêt écologique puisqu'ils constituent une source de nourriture, des abris ainsi que des supports de reproduction et de pontes pour plusieurs espèces de poissons et de macroinvertébrés. Leur élimination ne doit donc être ni systématique, ni totale lors des interventions de faucardage.</p> <p>- (A) : Faucardage</p> <p>⇒ Les opérations de faucardage ne doivent être menées qu'à titre exceptionnel, dans le cadre d'une gestion à court terme d'un problème ponctuel. On tentera, autant que possible de trouver des solutions alternatives au faucardage.</p> <p>L'opération est réalisée à l'aide d'un bateau faucardeur ou de godets faucardeurs montés sur le bras d'une pelle hydraulique. La répétition du faucardage épuise davantage les plantes à rhizomes dont la repousse est peu à peu diminuée. Les plantes à faible enracinement (myriophylles, renoncules, élodées,...) sont difficilement éliminées par le faucardage.</p>	

- (B) : Solutions alternatives

- ⇒ Accélération du courant sur le tronçon concerné : voir fiche MA/4 cas B et C
- ⇒ Favoriser l'ombrage du cours d'eau : voir fiche sur la restauration de ripisylve

Bonnes pratiques associées à l'action :

Cas (A) : Chaque fragment de tige laissé dans l'eau après faucardage donne une nouvelle plante qui se développe dans les semaines qui suivent. C'est pourquoi **il est important de récupérer les végétaux faucardés afin de ne pas amplifier la prolifération végétale** et afin qu'ils ne pourrissent dans l'eau et n'asphyxient le milieu par consommation d'oxygène. De même, il faut veiller à éliminer les rémanents végétaux issus du faucardage et ne pas les laisser pourrir sur la berge afin d'éviter leur transport plus en aval et l'étouffement de la végétation de berge.

Les périodes d'intervention doivent être déterminées en fonction du cycle vital des espèces que l'on veut éliminer ainsi que du cycle vital des différents éléments de la faune (éviter les interventions durant les phases de reproduction et de développement des poissons et les période de nidification des oiseaux d'eau).

Références techniques et financières :

Faucardage : de l'ordre de 1 300 € HT/hectare traité (avec exportation des végétaux faucardés)

Moyens de mise en œuvre :

Contrat NATURA 2000 F 27 00 (réhabilitation ou recréation de ripisylves)

Contrat NATURA 2000 A HE 004 (lutte contre la prolifération de certaines espèces aquatiques envahissantes : tapis flottants faisant obstacle à la pénétration de la lumière, production de biomasse importante qui en pourrissant augmente la turbidité, accumulation de matières organiques dans le fond)

Agence de l'Eau Rhin Meuse : tout projet visant à maintenir, protéger ou améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides.

Collectivités territoriales

Syndicats de rivière

Conseil de mise en œuvre :

Evaluer préalablement les risques de débordement du cours d'eau dans les zones sensibles (zones urbanisées,...).

Identifier les espèces à limiter afin de définir la meilleure période d'intervention tout en tenant compte de la faune présente sur le cours d'eau

Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :

Cartographie avant et après intervention des herbiers de végétation aquatique et de la végétation des berges

Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :

Suivi des communautés végétales aquatiques

Suivi de la surface des herbiers de végétation aquatique